

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 AVRIL 2019

Etaient présents : Jean-Michel BOUCHY, Jean-Pierre LEFER, Isabelle GEBLEUX, Philippe ROGER, Emmanuel MACHU, Stéphane THELLIER, Thierry MANSION, Audrey DELICOURT, Clémence ROUSSEAU.

Etaient absents : Claude DELALANDRE, Maryline HAUDRECHY ayant donné pouvoir à Isabelle GEBLEUX, Stéphane BOUCHER ayant donné pouvoir à Stéphane THELLIER, Isabelle PENNEQUIN ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LEFER, Stéphanie DOUBRE, Sophie BERTIN.

Début de la séance à 20 H 10

Madame Isabelle GEBLEUX est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 4 février 2019

Pas d'observation, le compte rendu est approuvé par l'ensemble des membres du conseil.

Report de la date du transfert de la compétence eau à la Communauté de Commune Territoire Nord Picardie

M. BOUCHY explique à l'assemblée que Légalement le transfert de la compétence eau aux communautés de communes est obligatoire au 1er janvier 2020.

La loi donne la possibilité aux communes de s'opposer à ce transfert et de reporter cette date au 1er janvier 2026.

La Communauté de Communes n'étant pas prête à prendre cette nouvelle compétence M. BOUCHY demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer pour le report de la date.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil décident :

- **De s'opposer au transfert obligatoire de la compétence eau à compter du 1er janvier 2020 à la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie.**
- **De demander le report du transfert de la compétence eau au 1er janvier 2026.**

Convention avec le SIAEP Région de Naours pour le renforcement du réseau d'eau potable

Monsieur BOUCHY explique aux membres du Conseil Municipal le projet de renforcement du réseau d'eau potable.

Les rues concernées seront :

Rue du Fossé de l'Eglise

Rue du Château

Rue Blache

Rue du Cul de Sac

Rue de la Raque.

Coût total des travaux 412 003 €

Après délibération les membres du conseil Municipal approuvent ces travaux, autorisent Monsieur le Maire à signer les conventions, décident d'inscrire la participation communale au budget 2019.

Compte Administratif 2018

M. LEFER Jean-Pierre, donne lecture du compte administratif communal 2018 qui s'établit ainsi :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	718 352.89	Dépenses	111 827.07
Recettes	838 623.84	Recettes	104 042.01
Solde	120 270.95	Solde	-7 785.06

Restes à réaliser : Dépenses : 54 381.00 €

Recettes : 25 000.00 €

Besoin d'auto-financement : 42 356.88 €

Pas d'observation, Monsieur BOUCHY demande à l'assemblée qui veut présider la séance lors du vote du Compte Administratif, Monsieur LEFER se propose. Après vote des membres du Conseil Municipal Monsieur LEFER est élu, avec 11 voix, président de séance pour le vote du compte administratif. Monsieur BOUCHY se retire.

Monsieur LEFER demande si les membres du Conseil Municipal approuvent le Compte Administratif 2018. Le Compte Administratif 2018 est approuvé avec 11 voix Pour.

Monsieur BOUCHY remercie les membres du Conseil et reprend la présidence de séance.

Compte de Gestion de Monsieur le Receveur Municipal 2018

Monsieur BOUCHY demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du receveur municipal, qui est identique au Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne quitus à Monsieur le Receveur Municipal.

Affectation du résultat du compte administratif 2018 au budget primitif 2019

	Résultat CA 2017	Résultat 2018	Reste à réaliser	Solde	Affect, résultat
			Dépenses	restes à réaliser	
Investissement	-5 190,82	-7 785,06	54 381,00	-29 381,00	-42 356,88
			Recettes		
			25 000,00		
Fonctionnement	315 177,60	120 270,95			435 448,55

Excédent de fonctionnement 435 448,55

Total d'excédent de fonctionnement 435 448,55

Résultat d'investissement (compte 001) 12 975,88

Besoin auto-financement 42 356,88

Report au compte 1068 42 356,88

Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2019 (compte 002) 393 091,67

Les membres du Conseil Municipal approuvent l'affectation du résultat du compte administratif 2018 au budget primitif 2019.

Taux d'imposition

Monsieur BOUCHY propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2019.

Taxe d'habitation : 14,16%

Taxe foncière : 28,73%

Taxe sur le foncier non bâti : 44,23%

Les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition de Monsieur le Maire à l'unanimité.

Budget Primitif 2019

Monsieur LEFER donne lecture du budget primitif 2019.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitres	Budget 2019
Charges à caractère général	363 775.00
Charges de personnel	339 250.00
Atténuations de produits	1 100.00
Charges de gestion courante	121 311.00
Charges financières	5 842.00
Dotations aux amortissements	3 600.00
Dépenses imprévues	6 855.00
Virement à la section d'investissement	233 767.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 075 500.00

RECETTES

Chapitres	Budget 2019
Produits de gestion courante	29 650.00
Impôts et taxes	353 014.00
Dotations, Subventions, Participations	274 245.00
Autres produits de gestion courante	4 000.00
Atténuation de charges	1 000.00
Produits exceptionnels	20 500.00
Excédent de fonctionnement reporté	393 091.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 075 500.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

	Restes à réaliser	Budget 2019
Subventions d'investissements versées	51 597.00	62 900.00
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	2 784.00	341 292.00
Remboursement d'emprunts et dettes		14 588.00
Déficit d'investissement reporté		12 976.00
Total des dépenses d'investissement	54 381.00	431 756.00

TOTAL DE 486 137.00

RECETTES

	Restes à réaliser	Budget 2019
Subventions d'investissement	25 000.00	84 414.00
FCTVA		30 000.00
Emprunt		67 000.00
Excédent de fonctionnement capitalisé		42 356.00
Virement de la section de fonctionnement		233 767.00
Amortissements		3 600.00
Total des recettes d'investissement	25 000.00	461 137.00

TOTAL DE 486 137.00

6574 - SUBVENTIONS

	BP 2018	BP 2019
Comité des fêtes	7 810,00	7 900,00
APEN	310,00	300,00
ACPG - CATM	500,00	500,00
Harmonie de Naours	2 500,00	2 500,00
Société de chasse	500,00	500,00
Nor Rythmic	600,00	600,00
Nor patrimoine	610,00	600,00
Nor patrimoine subvention exceptionnelle		1 400,00
Naours Run and Bike	540,00	500,00
Club des Sages	310,00	300,00
Clic.naours	510,00	500,00
Coopérative scolaire	950,00	950,00
Voyage scolaire	500,00	
LES BEN'ARTS	1 250,00	400,00
Souvenir Français	50,00	50,00
IME	400,00	200,00
CRAZY TIAGS 80	300,00	300,00
La Belle Bio de Nor	300,00	300,00
Nor de fil en aiguille	350,00	350,00
LUDONOR		300,00
GEOFFBIKE TEAM		200,00
Divers	710,00	350,00
TOTAL	19 000,00	19 000,00

Le Budget Primitif 2019 est approuvé à l'unanimité.

Informations de Monsieur le Maire

- ANZAC Week : Une équipe de Naours participera au tournoi de foot à 5 le samedi 20 avril à Vignacourt.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45.